



Exercice du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) mercredi 16 décembre: Entrées-Sorties de l'établissement impossibles entre 09h55 et 11h00 .

publié le 13/12/2015 - mis à jour le 11/05/2019

L'Education Nationale doit assurer la sécurité de vos enfants au collège lors d'accidents graves d'origine naturelle ou technologique.

Ces accidents, appelés **risques majeurs**, sont répertoriés, pour chaque zone, par la préfecture et la mairie et sont pour le collège René CAILLIÉ :

- ▶ **La tempête.**
- ▶ **Le transport de matières dangereuses** (sur l'autoroute et la voie ferrée).
- ▶ **Le glissement de terrain.**
- ▶ Et ajouté très récemment, **l'attentat.**

Ces risques ont une éventualité très faible, et l'on pourrait être tenté de les oublier sans s'y préparer.

Cependant, la réglementation nous impose la mise en place d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), pour y faire face.

Ce PPMS est élaboré sous l'autorité du chef d'établissement, soumis au vote du Conseil d'Administration, validé par le Directeur Académique de l'Education Nationale et par le Préfet du département.

Vous avez la possibilité d'en prendre connaissance en le consultant au collège.


Un exercice de déclenchement du PPMS se déroulera au collège **mercredi 16 décembre 2015 de 10h00 à 11h00** et simulera une mise à l'abri suite à l'annonce d'une **tempête**. Nous avons choisi ce risque car il est le plus probable des quatres à Saintes.

- ▶ **Le signal sonore national** annonçant le déclenchement du PPMS **sera activé à 10h00 précises, donc durant la récréation pour habituer les élèves à réagir sans délai et rejoindre leur prochaine salle de cours, qui est le lieu de confinement.**
- ▶ **Les enseignants se rendront dès le déclenchement du signal dans la salle où ils ont cours entre 10h00 et 11h00 pour accueillir les élèves puis suivre les instructions de confinement** contenues dans les documents accrochés au mur de chaque salle.
- ▶ **Il ne sera pas possible d'entrer ou de sortir de l'établissement, quelle qu'en soit la raison, entre 09h55 et 11h00 ni pour les élèves, ni pour les parents, ni pour les personnels.**

Lundi 14 décembre, au début de la 1ère heure de cours de chaque classe, **chaque enseignant fera écouter à ses élèves le signal sonore émis lors du déclenchement, leur indiquera les consignes à suivre, et fera noter dans le carnet de liaison le message suivant à destination des parents :**

« *Un exercice du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) se déroulera le mercredi 16 décembre. Dans le cadre de cet exercice, il ne sera pas possible d'entrer ou de sortir de l'établissement entre 09h55 et 11h00.* »

Vous trouverez en PJ le document qui sera envoyé aux familles avec les bulletins scolaires.

 [15_16_rc_ppms_fiche_2_familles](#) (PDF de 264.6 ko)

Le **signal d'alerte national pour un PPMS** est le suivant (durée : **1mn 41s**) et est déclenché **3 fois de suite séparées**

par 5s de silence.



(MP3 de 1.5 Mo)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.